



VILLE d'AJACCIO
CITA d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 2

**Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Portuaire concédé du Port
d'Ajaccio, pour le projet de la boucle thermique du Musée Fesch.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Contexte de l'opération :

Dans le cadre de la rénovation du musée Fesch, le système de chauffage / climatisation a été conçu sur la base d'un fonctionnement par échangeur thermique sur une prise eau en mer.

Les ouvrages sont situés, depuis le trottoir du musée Fesch jusqu'aux quais de prise et rejet en mer, du fluide d'échange thermique. Ce dernier point, ainsi qu'une grande majorité du linéaire des canalisations sont situés sur l'emprise portuaire de la CCI de Corse du Sud (cf. plans joints).

Les travaux ont débuté le 2 novembre 2011, pour se terminer en février 2012.

Suite à la demande d'autorisation présentée le 29 mars 2010 par la Ville d'Ajaccio auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi qu'à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud, l'accord de la CCI représentée par son président, Jacques NACER, par courrier en date du 3 juin 2010, et la réception de la convention par la commune en date du 22 décembre 2011, **il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint Délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29

Vu le Code des Ports Maritimes,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la Loi du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,

Vu la Loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

Vu l'accord de la CCI d'Ajaccio et de la Corse du Sud en date du 3 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire

A l'unanimité des ses membres présents ou représentés

à signer avec la CCI d'Ajaccio et de Corse du Sud, la convention d'occupation temporaire relative à l'installation de la boucle thermique du Musée Fesch.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville.

.....
Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012

POUR EXTRAIT CONFORME



DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI
Simon RENUCCI